

1. *Débitrice:* **Le Vieux Moulin SA**, Restaurant Le Vieux Moulin, **1098 Epesses**
2. *Remarques:* exploitation d'établissements publics
L'état de collocation est déposé à l'office.
Délai pour intenter action en opposition au 27 avril 2006, sinon l'état de collocation sera considéré comme accepté.
L'inventaire est également déposé, art. 34 OAOF (revendication).
Dans un délai échéant le 17 avril 2006, les créanciers peuvent solliciter la cession des droits de la masse, art. 260 LP, au sujet de revendications de propriété reconnues fondées par l'administration de la faillite (art. 49 et 80 OAOF).
A défaut de procéder dans le délai fixé, les décisions de l'office deviendront définitives.
Office des faillites de Lavaux
1096 Cully
(03325922)